

PROTOCOLE SANITAIRE



- Distanciation sociale obligatoire
- Port du masque obligatoire au lieu de départ du concours (au moment des directives du juge et du guide) ainsi qu'aux résultats faits sur le terrain et chaque fois que les distanciations sociales ne sont pas possibles
- Pas de rendez vous à la salle le matin ni le soir aux résultats
- RDV pour chaque concours sur un lieu aisément repérable : place, église, mairie, parking ... les concurrent retrouveront les catalogues ainsi que le point de rendez vous sur le site GESCON (concours disponibles 2 jours avant le jour dudit concours). Le tirage au sort étant pratiqué comme préconisé par la CUNCA en période de COVID
- Les concurrents sont informés par gescon (2 jours avant le concours) ou par affichage extérieur au lieu de rendez vous du lieu de départ de leur concours (la veille)
- Le secrétariat pour l'enregistrement des résultats est limité à 2 personnes, aucun paiement le jour du concours, ceux-ci devront être fait au moment de l'inscription, les modifications devront être transmises au plus tard 72 heures avant le concours par mail
- L'inscription des chiens ne sera validée qu'après signature par les concurrents d'un document acceptant le protocole et la décharge, ce protocole sera signé également par les juges et guides
- Toute personne ne se pliant pas aux mesures mises en place pourra être évincée du concours
- Pas de repas pris en commun
- Pas de résultats proclamés en public, ceux-ci étant donnés sur le terrain